



**Persévérance scolaire, conciliation
famille-travail, insertion
professionnelle et engagement
jeunesse, au cœur d'une future
politique jeunesse**

**Avis présenté à monsieur Philippe
Couillard, premier ministre et
responsable des dossiers jeunesse
dans le cadre des consultations visant
le renouvellement de la Politique
québécoise de la jeunesse Ensemble
pour les générations futures**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Septembre 2015



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Mise en contexte

Le 17 juin dernier, le premier ministre du Québec et responsable des dossiers jeunesse, Philippe Couillard, accompagné de son adjointe parlementaire pour les dossiers jeunesse, petite enfance et lutte contre l'intimidation ainsi que députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, Caroline Simard, ont annoncé le lancement d'une consultation en vue du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de sa Stratégie d'action jeunesse.

La Politique québécoise de la jeunesse propose des objectifs et des principes qui donnent des orientations à l'ensemble du gouvernement du Québec pour les initiatives qui touchent les jeunes.

La première Politique québécoise de la jeunesse est parue en 2001. Elle a été suivie du Plan d'action jeunesse 2002-2005, de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Ces trois dernières initiatives ont été coordonnées par le Secrétariat à la jeunesse du Québec¹.

Rappelons que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et son Comité des jeunes, créé en 1993, ont participé activement au Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000 et aux consultations devant mener aux dernières stratégies d'action jeunesse. De fait, la CSQ s'intéresse aux questions touchant la jeunesse non seulement parce que la majorité de ses membres travaillent dans le secteur de l'éducation directement avec les jeunes, mais parce qu'une bonne partie de cette majorité est formée de jeunes de moins de 35 ans. Ceux-ci représentent 28 % des membres de la CSQ.

Le présent avis s'inscrit dans le cadre des réflexions de la CSQ sur les milieux de travail des membres qu'elle représente, particulièrement l'éducation, la santé et la petite enfance. Il s'appuie sur les travaux de nos réseaux des jeunes, de notre Comité des jeunes et ceux réalisés par diverses instances.

Un portrait de la jeunesse actuelle

S'inspirant de la plus récente publication² de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le document de consultation présente l'évolution statistique de certaines caractéristiques de la jeunesse actuelle. Nous croyons utile d'en souligner quelques faits marquants. Tout d'abord, il convient de préciser ce que le gouvernement entend lorsqu'il réfère à la jeunesse. Il s'agit de la période de la vie

¹ Placé sous l'autorité du premier ministre et rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il assure la coordination et le suivi de l'action gouvernementale dans ce domaine.

² INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, [En ligne], l'Institut, 189 p. [stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse.pdf].

durant laquelle les citoyennes et citoyens sont âgés de 15 à 29 ans, soit la transition entre l'enfance et l'âge adulte.

Au cours des quinze dernières années, le nombre de jeunes est demeuré relativement stable, autour de 1,5 million d'individus, alors que la population totale a augmenté. On en comprend que le poids relatif des jeunes diminue de façon régulière. Comme dans la plupart des sociétés occidentales, la baisse est appelée à se poursuivre au cours des prochaines années. De 19 % en 2012, la proportion de jeunes de 15 à 29 ans devrait tomber à environ 15,7 % vers 2019-2020.

Au sein du marché du travail, la population en âge de travailler, soit les personnes de 15 à 64 ans, atteindra son pic en 2015 et commencera à décroître lentement par la suite. Les personnes qui partent à la retraite seront alors plus nombreuses que les jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Quant à elle, la diplomation est en légère hausse, tant au secondaire que pour les études supérieures. Parallèlement, de plus en plus de jeunes travaillent pendant leurs études, même si le nombre moyen d'heures travaillées reste relativement stable³.

L'activité des jeunes sur le marché du travail est restée à un haut niveau, tout au long des quinze dernières années. Le taux d'emploi des jeunes hommes est resté plutôt stable, alors que celui des jeunes femmes a continué à progresser, dépassant celui des hommes dans les dernières années.

Finalement, notons que le bilan de santé des jeunes Québécoises et Québécois s'est amélioré. Ainsi, l'ISQ observe une légère hausse de l'activité physique et une baisse de la consommation de tabac. Les jeunes rapportent des niveaux de stress quotidien en diminution, et l'on observe une baisse du suicide comme cause de mortalité. Toutefois, notons que la consommation d'alcool est en hausse, que le surpoids demeure un problème et que la prévalence des infections transmissibles sexuellement prend de l'ampleur⁴.

Les orientations et les axes d'intervention proposés pour la future politique

Tout comme le suggère le document de consultation, nous sommes d'avis qu'il est pertinent que le Québec se dote d'une nouvelle politique jeunesse afin qu'elle reflète la situation des jeunes d'aujourd'hui. Il est également important de prendre au sérieux cet exercice puisque la deuxième Politique québécoise de la jeunesse

³ Environ quinze heures par semaine.

⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Regard statistique sur la jeunesse – état et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, [En ligne], l'Institut, 189 p. [stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/regard-jeunesse.pdf].

structurera l'action gouvernementale, ainsi que les stratégies d'action jeunesse des quinze prochaines années.

Le document soumis à la consultation propose trois orientations pour une nouvelle politique jeunesse :

1. Accompagner les jeunes dans les multiples transitions de leur passage à l'autonomie afin de soutenir leur réussite personnelle ;
2. Favoriser la contribution des jeunes au développement du Québec et à la préservation d'une structure sociale harmonieuse et équitable ;
3. Orienter l'action gouvernementale en matière de jeunesse dans certains axes d'intervention complémentaires ciblés.

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec ces orientations très générales, on se demande ce qui a pu alimenter la réflexion menant à ces trois orientations. De fait, le document de consultation ne présente aucun bilan de la précédente politique et aucun de la dernière Stratégie d'action jeunesse. Soulignons également que nous avons participé à la démarche de consultation entreprise par le précédent gouvernement sous le thème « Destination 2030 ». Or, à la lecture du document de consultation, on ne trouve aucune trace de cette récente consultation.

Dans le même ordre d'idée, on s'explique mal le choix du titre de la démarche de consultation qui s'intitule : « Ensemble pour les générations futures⁵ ». Pourquoi évoquer les générations futures alors que la prochaine politique jeunesse viendra structurer les actions ciblant les jeunes d'aujourd'hui et non ceux de la prochaine génération ?

Des trois orientations générales retenues par le gouvernement découlent quatre axes d'intervention ciblés. Ces axes constituent le cœur du document de consultation et structurent les priorités du gouvernement pour la future politique. Les voici :

Le premier axe d'intervention concerne l'adoption et le maintien d'habitudes et de modes de vie sains, dans le cadre d'environnements sains et sécuritaires. Il couvre les habitudes alimentaires ; la pratique d'activités physiques ou sportives ; la santé mentale ; les comportements à risque ; et les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires.

Le second axe est celui de la persévérance et de la réussite scolaires. Il touche deux facteurs de renforcement de la persévérance aux études, soit la participation aux activités parascolaires et les services d'orientation scolaire,

⁵ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2015). *Ensemble pour les générations futures, Politique québécoise de la jeunesse*, Document de consultation, Ministère du Conseil exécutif, 56 p.

ainsi que la valorisation des formations professionnelles et techniques et l'accessibilité aux études.

Le troisième axe concerne la vie économique. Il présente les thèmes de : l'employabilité des jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté ; les conditions de travail de ces jeunes lorsqu'ils trouvent un emploi ; les conditions pour les jeunes qui veulent démarrer leur propre entreprise ou prendre la relève d'une entreprise existante, comme une entreprise familiale ; l'importance de concilier les obligations du travail avec les autres sphères de la vie, notamment la famille ; et les avantages de la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale.

Le quatrième axe est celui de la promotion d'une citoyenneté active et plurielle. Il comporte les questions de : la participation citoyenne ; l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle ; l'accès des jeunes aux lieux décisionnels ; le dialogue et l'entraide entre les générations ; et l'importance de l'écoresponsabilité⁶.

Commentaires et priorités de la CSQ

Dans le but d'éviter l'éparpillement, nous avons choisi de concentrer uniquement nos commentaires sur certains aspects et éléments des quatre axes d'intervention retenus par le gouvernement. Dans le même esprit, nous débordons du cadre et des questions soumises dans le document de consultation en exposant librement nos priorités et commentaires.

⁶ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2015). *Ensemble pour les générations futures, Politique québécoise de la jeunesse*, Document de consultation, Ministère du Conseil exécutif, 56 p.

1. Axe 1 : De saines habitudes de vie

Afin de permettre une meilleure intégration de tous les jeunes à l'école, la lutte contre l'intimidation, notamment la lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie, est pour nous une priorité.

À ce sujet, nous saluons le projet pilote annonçant un éventuel retour de l'éducation à la sexualité à l'école. Toutefois, afin que cette initiative soit un succès, nous croyons que plusieurs conditions doivent être réunies. Premièrement, il nous apparaît essentiel que le personnel scolaire soit bien formé et que les ressources soient au rendez-vous afin que les enseignantes et enseignants puissent recommander les élèves, selon leurs besoins spécifiques, aux bons spécialistes le cas échéant. Il est aussi important que tout le personnel scolaire soit bien informé de la formation et prenne conscience de l'importance de ses interventions auprès des élèves. De plus, nous croyons que la formation sur l'éducation à la sexualité doit impérativement faire une place importante aux rapports égalitaires de genres. Alors que le document de consultation aborde la question de la valorisation de la formation professionnelle et technique, il n'est pas anodin d'observer que des rapports plus égalitaires favorisent un choix de carrière plus éclairé et exempt de préjugés basés sur les stéréotypes sexuels. D'ailleurs, l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2012 évoque bien les liens entre stéréotypes sexuels et réussite scolaire. On peut y lire :

Si l'enquête PISA ne permet pas de mesurer l'effet des stéréotypes de genre sur la réussite scolaire des élèves, elle peut néanmoins largement contribuer à montrer comment les comportements et les attitudes des garçons et des filles – lesquels sont souvent, même inconsciemment, influencés par les normes sociales, notamment les stéréotypes de genre – s'avèrent des éléments décisifs dans leur réussite ou non à l'école – et au-delà⁷.

Nous croyons que la lutte contre l'intimidation est un projet scolaire nécessaire auquel tout le personnel scolaire devrait être convié et dans lequel il devrait être impliqué. Pour nous, l'éducation doit être au cœur du processus de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. D'emblée, nous privilégions une approche positive et préventive. C'est en travaillant sur le climat de l'école, sur le développement de comportements pacifiques, prosociaux et égalitaires que nous arriverons à instaurer une réelle culture de paix et de respect au sein des écoles. Une attention particulière doit être portée à la question de l'homophobie et de la transphobie, car on rapporte encore trop de comportements homophobes dans les écoles secondaires⁸. En ce sens, les heures consacrées à l'éducation à la sexualité

⁷ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2015). *L'égalité des sexes dans l'éducation : Aptitudes, comportement et confiance*, PISA, [En ligne], Éditions OCDE, 194 p. [oecd.org/pisa/keyfindings/PISA-2012-Gender-eBook-FR.pdf].

⁸ Étude de Line Chamberland en 2011 : sur 2 747 élèves du deuxième cycle du secondaire, plus du tiers (38,6 %) rapportaient avoir été victimes d'au moins un acte de violence en milieu scolaire parce qu'ils sont ou parce qu'on pense qu'ils sont lesbiennes, gais ou bisexuels. Les insultes à

dans les écoles doivent aborder les questions de la diversité sexuelle et de l'identité de genre. Il faut également s'assurer que le personnel des écoles dispose de tous les outils et ressources nécessaires pour mener une lutte efficace contre l'intimidation.

Notons que le Secrétariat à la condition féminine (SCF) travaille actuellement à un outil Web sur les rapports égalitaires qui sera diffusé dans le milieu de l'éducation. Nous encourageons le Secrétariat à la jeunesse à s'inspirer de cet outil qui doit être dévoilé cet automne et à faire des rapports égalitaires de genres un élément central, tant de la Politique québécoise de la jeunesse que du plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation qui est actuellement en préparation.

Recommandation 1

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse fasse du rapport égalitaire de genres un élément central de son orientation visant des relations interpersonnelles harmonieuses et que la lutte contre l'intimidation devienne une priorité gouvernementale.

2. Axe 2 : Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires

2.1 La persévérance scolaire

L'objectif de la persévérance et de la réussite des jeunes, le personnel enseignant, professionnel et de soutien des établissements scolaires y travaille chaque jour. Des progrès constants sont faits en matière de réussite et de diplomation au Québec, mais des défis demeurent. En 2010-2011, 74 % des élèves avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires avant l'âge de 20 ans⁹.

Si nous souhaitons poursuivre sur la voie du progrès, nous devons nous assurer que les ressources et les services nécessaires pour soutenir la réussite et la persévérance des jeunes soient au rendez-vous. Les compressions de plus d'un milliard de dollars auxquelles a dû faire face le réseau de l'éducation au cours des six dernières années ont eu des effets déplorables sur les services aux élèves. Au départ, la volonté était de revoir la gestion, d'éliminer les abus et de resserrer l'administration, mais aujourd'hui, force est de constater que nous nous retrouvons face à des coupes de plus en plus dramatiques dans les mesures d'appui à l'élève et à l'enseignant. Accorder une place à la réussite et à la persévérance des jeunes dans une politique sur la jeunesse est bien entendu une nécessité, mais encore faut-il que ces jeunes aient accès aux services pouvant soutenir leur réussite. De leur côté, les membres du personnel enseignant, professionnel et de soutien doivent disposer de conditions favorables à l'exercice de ce rôle essentiel.

2.1.1 Pour une politique intégrée sur la persévérance et la réussite scolaires

Depuis de nombreuses années, nous réclamons auprès du gouvernement la mise en place d'une véritable politique intégrée sur la persévérance et la réussite scolaires. Cette politique devrait permettre au gouvernement de préciser les grandes orientations et les grands objectifs pour l'éducation publique, notamment en faisant de l'éducation une priorité nationale et en garantissant à tous les élèves des chances égales de réussite. Elle aurait pour avantage de favoriser l'harmonisation des actions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de celles des autres ministères et partenaires concernés par la réussite des jeunes. À titre d'exemple, nous rappelons que les enjeux touchant la réussite et ceux touchant la lutte contre la pauvreté sont intimement liés, ce qui nécessite de considérer le phénomène du décrochage non seulement comme un problème scolaire, mais aussi comme un défi social. Une politique intégrée permettrait d'intervenir en complémentarité sur différents plans et d'assurer une utilisation optimale des ressources. Il va de soi que cette politique devrait se déployer dans un plan d'action permettant aux orientations et objectifs de prendre forme concrètement et de s'accompagner des ressources nécessaires.

⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2014). *Indicateurs de l'éducation, édition 2013*, le Ministère, 150 p.

2.1.2 Prévenir le décrochage en misant sur la lecture

Puisque la lutte contre le décrochage scolaire ne peut se réduire à agir sur un facteur unique (milieu socioéconomique, genre, origine ethnique, etc.), il faut proposer des solutions universelles, qui s'adressent à tous les élèves qui ont des difficultés. C'est pourquoi nous désirons insister sur une avenue qui nous semble particulièrement pertinente, celle de l'apprentissage de la lecture.

Nous savons que les difficultés en lecture sont le talon d'Achille des filles et des garçons qui ne réussissent pas. Les habiletés en lecture ont en effet un rôle primordial à jouer pour la réussite, tout au long du parcours scolaire. Par exemple, la recherche a confirmé que le fait pour les élèves d'avoir acquis de bonnes habiletés sur ce plan à la fin du primaire va faciliter leur réussite au secondaire¹⁰.

Nous savons également que, pour plusieurs élèves, les difficultés en lecture vont surgir très tôt dans leur cheminement. Dès l'éducation préscolaire, on voit des élèves qui n'ont pas acquis la maturité et les connaissances préalables à l'apprentissage de la lecture. Ces élèves pourront avoir du mal à rattraper ce retard, et cela pourra avoir des répercussions importantes sur l'ensemble de leurs apprentissages et sur leur réussite ultérieure. À la fin de la 3^e année, les élèves qui ont des difficultés en lecture auront bien du mal à atteindre le niveau moyen d'habiletés en lecture à la fin de leur primaire¹¹, et les élèves qui commencent leur parcours secondaire avec un retard scolaire sont ensuite plus susceptibles de décrocher en cours de route¹².

Il importe donc d'agir en amont et d'intervenir le plus tôt possible afin d'éviter que les jeunes ne s'engagent dans un processus qui, de fil en aiguille, pourrait les mener au décrochage. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de dépister rapidement les difficultés en lecture et d'apporter aux élèves qui en ont besoin les services professionnels nécessaires pour les aider à acquérir de bonnes habiletés dans ce domaine, et ce, tout au long de leur parcours scolaire.

Nous sommes conscients que la politique jeunesse s'adresse aux jeunes qui sont âgés de 15 à 29 ans. Cependant, nous croyons que le problème du décrochage doit être pris en compte dans sa globalité et que les actions qui seront mises en place dans le cadre de cette politique devront être arrimées aux autres actions et initiatives menées pour lutter contre le décrochage, dont celles visant la maîtrise de la lecture.

¹⁰ DESROSIERS, H., et K. TÉTREAULT (2012). *Les facteurs liés à la réussite aux épreuves obligatoires de français en sixième année du primaire : un tour d'horizon*, Institut de la statistique du Québec, 40 p.

¹¹ TORGESEN, J. K. (2004). "Preventing Early Reading Failure", *American Educator* (fall), p. 6-9.

¹² DESROSIERS, H., et K. TÉTREAULT (2012). *Les facteurs liés à la réussite aux épreuves obligatoires de français en sixième année du primaire : un tour d'horizon*, Institut de la statistique du Québec, 40 p.

Recommandation 2

Que cessent les compressions en éducation et qu'on fasse de cette dernière une priorité nationale. Plus spécifiquement, la CSQ recommande de mettre en place une politique intégrée visant à soutenir la réussite et la persévérance des jeunes et d'accompagner cette politique d'un plan d'action et des ressources nécessaires. Dans le cadre de cette politique, miser sur des solutions universelles, tout particulièrement celles qui visent la maîtrise de la lecture.

2.2 De la prévention à l'éducation des jeunes adultes

Il est essentiel d'agir en amont pour prévenir les difficultés des jeunes, notamment en lecture, et de leur offrir les services nécessaires pour les accompagner vers la réussite, tout au long de leur parcours scolaire. Il faut aussi agir en aval auprès des jeunes qui ont un parcours difficile au secteur des jeunes et qui n'arrivent malheureusement pas à se rendre jusqu'au bout. Plus particulièrement, il faut considérer la question cruciale des jeunes de moins de 19 ans qui se tournent vers le secteur des adultes.

La formation générale des adultes accueille maintenant une forte proportion de jeunes de moins de 19 ans. La proportion de ces jeunes qui passent directement au secteur des adultes est passée de 1,3 % en 1984-1985 à 16,4 % en 2007-2008¹³. Si l'on y ajoute les jeunes de moins de 19 ans qui rejoignent ce réseau après une interruption des études, on constate que ce sont plus de 20 % de nos jeunes qui se retrouveront à la formation générale des adultes avant cet âge¹⁴. À l'origine, le secteur des adultes n'avait pas été pensé en ce sens et, par conséquent, il n'est pas adapté à cette nouvelle réalité. Il est plus que temps d'en prendre acte et d'agir.

Ce phénomène mérite notre attention d'autant plus que la plupart de ces jeunes qui se tournent vers la formation générale des adultes éprouvaient des difficultés au secteur des jeunes. Ils ont tenté, tant bien que mal, de terminer leur parcours, sans y parvenir. Ils se tournent alors vers la formation générale des adultes, où, paradoxalement, ils n'ont plus les services dont ils ont besoin pour soutenir leur réussite.

Afin de saisir l'opportunité que représente la formation générale des adultes pour offrir une chance de réussir à des jeunes en difficulté, nous croyons que cette transformation de la formation générale des adultes doit être prise en compte dans

¹³ FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (FSE-CSQ) (2013). *Les réformes du curriculum et des programmes quinze ans après les États généraux sur l'éducation*, Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation, 98 p.

¹⁴ FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (FSE-CSQ) (2013). *Les réformes du curriculum et des programmes quinze ans après les États généraux sur l'éducation*, Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation, 98 p.

la réflexion entourant l'élaboration d'une politique jeunesse afin que cette formation réponde aux besoins des jeunes qui la fréquentent.

Cette réflexion devrait aussi faire partie de l'élaboration d'une politique intégrée sur la persévérance et la réussite scolaires, comme nous le proposons, et qui prendrait en compte les besoins des élèves sur l'ensemble du continuum d'éducation.

2.3 Pour des conditions d'apprentissage et de réussite équitables

On ne peut passer sous silence un autre phénomène qui a pris une ampleur inquiétante depuis plusieurs années au Québec et qui contribue de manière importante à maintenir, voire à creuser davantage, les écarts entre certains groupes d'élèves (milieux défavorisés et milieux favorisés, élèves avec ou sans difficulté d'adaptation ou d'apprentissage).

La concurrence entre les réseaux privé et public d'éducation a en effet favorisé la prolifération des projets particuliers dans les écoles publiques. Plusieurs élèves, principalement ceux qui n'ont pas de difficulté, désertent les classes ordinaires pour participer à ces projets. Parallèlement, un grand nombre d'élèves ayant des difficultés ont été intégrés dans les classes ordinaires, bien souvent sans services suffisants. Cela a eu pour effet de rendre de plus en plus homogène la composition des classes. Pourtant, la recherche a démontré que le fait d'avoir des classes et des écoles dont la composition est hétérogène est bénéfique pour les élèves défavorisés ou qui ont des difficultés sans pour autant nuire aux élèves qui réussissent bien¹⁵. Ce phénomène a un effet déterminant sur les conditions d'apprentissage et de réussite des élèves qui se retrouvent dans les classes ordinaires et va à l'encontre des principes favorables à la réussite en milieu défavorisé et à la réussite des élèves en difficulté.

Recommandation 3

Que, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, l'on amorce deux réflexions larges à propos :

- De l'éducation des jeunes adultes ;
- De la concurrence qui s'est installée au sein du système d'éducation et qui nuit à l'égalité des chances.

¹⁵ DUPRIEZ, V., et H. DRAELANTS (2004). « Classes homogènes versus classes hétérogènes : les apports de la recherche à l'analyse de la problématique », *Revue française de pédagogie*, n° 148 (juillet, août, septembre), p. 145-165.

MONSEUR, C., et M. CRAHAY (2008). « Composition académique et sociale des établissements, efficacité et inégalités scolaires : une comparaison internationale », *Revue française de pédagogie*, n° 164 (juillet – septembre), p. 55-66.

2.4 L'orientation scolaire

Nous ne pouvons qu'être en accord avec la décision de cibler l'orientation scolaire et professionnelle comme étant une avenue à privilégier dans le cadre de la future politique jeunesse. L'accès à une véritable démarche d'orientation en milieu scolaire favorise la persévérance et la réussite scolaires parce qu'une meilleure connaissance de soi est souvent préalable à la définition d'objectifs scolaires et professionnels.

Depuis la Politique québécoise de la jeunesse de 2001, le renouveau pédagogique a changé la donne en matière d'orientation scolaire. Les cours d'éducation au choix de carrière, après avoir connu plusieurs critiques, ont été abolis et remplacés par l'approche orientante. L'objectif de cette approche est d'assurer l'implication de l'ensemble de l'équipe-école ; c'est une démarche plus concertée et intégrée. Cependant, l'intérêt et les efforts déployés pour le succès de cette approche sont variables selon les milieux. De plus, force est de constater le manque de ressources spécialisées qui y sont dédiées. En milieu scolaire, l'orientation est donc devenue l'affaire de tout le monde, mais la responsabilité de personne, et nombreuses sont les voix qui déplorent aujourd'hui l'échec de l'approche orientante¹⁶.

En 2014, devant ces constats décevants, le ministère de l'Éducation décide de revoir la pratique de l'orientation scolaire et met en place des projets pilotes pour l'intégration de contenus obligatoires en orientation dans les domaines généraux de formation (cinq à dix heures par année). Toutefois, le projet dans sa mouture actuelle est loin d'être concluant, entre autres pour le personnel enseignant qui se verrait dans l'obligation de composer avec une réduction du temps d'enseignement consacré aux matières pour intégrer le contenu en orientation, sujet sur lequel il n'a pas reçu de formation. De plus, les ressources professionnelles spécialisées ne sont que trop peu mises à contribution dans ces projets pilotes. Pour le moment, le projet semble donc sur la glace¹⁷ et l'orientation scolaire est aujourd'hui à la croisée des chemins.

2.4.1 Des besoins croissants

En raison de la multitude de possibilités qui s'offrent, faire un choix éclairé est un défi pour l'ensemble des jeunes. Les parcours de vie scolaire et professionnelle sont d'ailleurs devenus plus sinueux et diversifiés. Autant les jeunes ont accès à l'information rapidement et facilement grâce à Internet, autant il est devenu difficile de s'y retrouver. Les jeunes ont besoin d'informations, mais surtout d'éclaircissements sur le parcours à suivre pour l'atteinte d'objectifs scolaires ou

¹⁶ DION-VIENS, D. (2009). « Choix sur leur avenir : les élèves de la réforme moins bien préparés qu'avant », *Le Soleil – La Presse* (14 novembre).

¹⁷ QUIRION, M.-E. (2015). « Intégration d'apprentissage en orientation scolaire : le projet ministériel semble voué à l'échec », *Nouvelles CSQ*, vol. 35, n° 4 (été). Également disponible en ligne : lacsq.org/publications/nouvelles-csq/ete-2015/optimisee-mobile/single/news/integration-dapprentissage-en-orientation-scolaire-le-projet-ministeriel-semble-voue-a-lech.

professionnels. D'ailleurs, des décisions prises tôt dans le parcours des jeunes ont un impact : pensons entre autres au choix de séquence de mathématique dès le 3^e secondaire qui influence de façon notoire le choix de programmes collégiaux¹⁸. L'accès à une véritable démarche d'orientation permet aux jeunes d'être au fait des choix qui s'offrent à eux et des conséquences à moyen et long terme des décisions sur leur cursus scolaire.

Une véritable démarche d'orientation ne se résume pas à la transmission d'informations et comprend plusieurs facettes. Selon les conseillères et conseillers d'orientation, le plus important pour les jeunes est d'apprendre à se connaître davantage, à mieux cibler leurs intérêts personnels et leurs aspirations professionnelles. Plusieurs jeunes ont également besoin d'être accompagnés pour surmonter l'indécision, apprendre à se faire confiance, ne pas uniquement subir l'influence des proches et ainsi développer leur *empowerment*. Faire une telle réflexion sur son projet de vie n'est pas une mince tâche et amène souvent stress et anxiété à celles et ceux qui sont moins préparés.

Par exemple, les implications financières ou le changement de région qu'impliquent certains choix scolaires et professionnels peuvent effrayer certains jeunes ; en discuter avec une personne qualifiée, qui n'est pas un membre de la famille ou du cercle d'amis, peut être bénéfique. Rappelons qu'encore aujourd'hui, les jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés sont moins enclins à poursuivre des études postsecondaires.

Faire des choix en matière d'orientation peut être plus complexe pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Malheureusement, le manque d'information, de compréhension ou de motivation amène trop souvent ces jeunes à délaissé leurs ambitions pour choisir des voies qui leur semblent plus faciles. Le personnel professionnel de l'orientation, lorsqu'il fait du counseling auprès de ces élèves, lui vient en aide et les informe des différentes options qui s'offrent, comme l'accès à des outils ou services (exemple : utiliser des logiciels spécifiques, faire des examens oraux, etc.). De tels services peuvent défaire les barrières et permettre à des jeunes d'effectuer les meilleurs choix pour eux, en fonction de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs capacités.

Aussi, en lien avec la volonté gouvernementale de valoriser la formation professionnelle et technique chez les jeunes, il est nécessaire de mobiliser les ressources professionnelles en orientation pour aller plus loin que l'accès à l'information. Malheureusement, ces options sont encore souvent soit méconnues, soit dévalorisées socialement. C'est souvent dans le cadre d'une démarche d'orientation que les jeunes vont dépasser leurs préjugés (exemple : la nécessité d'aller à l'université pour obtenir un bon salaire) et découvrir que certaines

¹⁸ AVIGNON, Pierre (2015). « Les maths : une arme de sélection massive ? », *Nouvelles CSQ*, vol. 35, n^o 3 (printemps). Également disponible en ligne : lacsq.org/publications/nouvelles-csq/printemps-2015/optimisee-mobile/single/news/les-maths-une-arme-de-selection-massive.

formations professionnelles ou techniques cadrent parfaitement avec leurs intérêts et leurs ambitions.

Comme le mentionne le document de consultation pour la Politique québécoise de la jeunesse, il y a un lien direct entre l'orientation et la persévérance scolaire. La motivation qu'apporte un projet scolaire et professionnel stimulant peut changer complètement la perception de l'école. Que le projet soit défini ou non, le fait d'être partie prenante d'une démarche d'orientation favorise l'investissement dans les études et donne un sens aux apprentissages. Il est important pour les jeunes de pouvoir se rattacher à un rêve aussi stimulant que réaliste. C'est d'autant plus important pour les élèves qui rencontreront diverses embûches pour trouver l'envie et l'énergie nécessaires pour ne pas décrocher.

2.4.2 L'accès aux ressources en milieu scolaire

Devant l'ampleur des besoins, les ressources professionnelles en orientation scolaire sont insuffisantes. L'actuel ratio conseillère ou conseiller d'orientation et élèves dans les commissions scolaires est de 1 %¹⁹.

De plus, les conseillères et conseillers d'orientation du milieu scolaire doivent désormais consacrer de plus en plus de temps à des tâches de nature administrative. Dans ce contexte, il devient inévitable que le temps dédié à leur tâche spécifique, soit le counseling auprès des élèves, ne cesse de diminuer. Cette situation est dénoncée par les conseillères et conseillers d'orientation. Ainsi, le manque chronique de ressources a eu pour effet pervers de rendre invisibles les ressources professionnelles dans leurs milieux, et plusieurs en viennent même à remettre en question l'utilité sociale de l'orientation scolaire.

Par manque de services publics, plusieurs jeunes ou leurs parents décident donc de se tourner vers des ressources privées, à des coûts très élevés. Cette situation est d'autant plus inéquitable que c'est souvent les jeunes des milieux moins nantis qui auraient besoin d'aide pour démystifier les options scolaires et professionnelles. Rappelons cependant que l'accès aux services complémentaires, dont les services professionnels en orientation scolaire et professionnelle, sont reconnus par la Loi sur l'instruction publique et doivent être accessibles pour l'ensemble des élèves.

En somme, l'importance pour les élèves de recevoir des services d'information et d'orientation scolaire et professionnelle en milieu scolaire n'est pas à démontrer, mais la voie à prendre pour assurer l'accès à ces services doit être repensée. Pour le comité ministériel qui se penche actuellement sur cette question, il est important de prendre acte des problèmes et de consulter le personnel scolaire concerné, et ce, dans le but de réellement répondre aux besoins des élèves.

¹⁹ VIVIERS, S. (2014). *Souffrance identitaire de métier. Des conseillères et des conseillers d'orientation s'interrogent sur le présent et l'avenir de leur profession en milieu scolaire*, Thèse de doctorat, [En ligne], Université Laval, 442 p. [www.crievat.fse.ulaval.ca/fichiers/site_crievat/documents/Essai_memoire_these/2014-2015/Viviers_2014_Souffrance_identitaire_de_metier.pdf].

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation entame la révision des projets pilotes en orientation scolaire et professionnelle afin de trouver des manières de faire qui pourront réellement répondre aux besoins des élèves et, à cette fin, consulte le personnel scolaire concerné.

2.5 Les formations professionnelles et techniques

Plusieurs documents, publications et discours gouvernementaux illustrent à quel point la question de l'adéquation formation-emploi est une priorité majeure pour le présent gouvernement. Le document de consultation n'y fait pas exception et aborde la question en évoquant la nécessaire valorisation de la formation professionnelle et technique au Québec. Nous croyons aussi qu'une campagne d'information et de valorisation de ces secteurs est souhaitable. Toutefois, les besoins en formation professionnelle et technique sont criants. De fait, ces secteurs doivent pouvoir soutenir les élèves ayant des besoins particuliers de plus en plus nombreux (élèves HDAA et étudiantes et étudiants en situation de handicap [EESH]). Or, on observe un manque criant de ressources professionnelles dans ce secteur. Un sérieux coup de barre doit être donné afin de permettre la réussite de ces élèves et de favoriser ainsi la persévérance scolaire des élèves de la formation professionnelle et technique. Il va sans dire qu'un meilleur accès à des services complémentaires est une condition *sine qua non* d'une meilleure réussite en formation professionnelle et technique. Par exemple, comment expliquer qu'un élève qui bénéficiait des services d'orthopédagogie n'y ait plus accès simplement en raison de son passage à la formation professionnelle ? La même situation se vit en éducation des adultes où une proportion grandissante de jeunes de 20 ans et moins sont inscrits.

2.6 L'accessibilité aux études

L'enseignement supérieur constitue un bien public non monnayable. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), dans lequel est reconnu le droit pour toute personne à l'éducation, et la convention de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur renforcent cette idée de bien public. D'où l'importance d'affirmer clairement la nécessité du financement public de ce bien pour garantir sa mission.

Dans ce contexte, une loi-cadre dont l'objectif principal devrait être de garantir l'accessibilité aux études postsecondaires à toutes et à tous, sans distinction du milieu géographique, socioéconomique et culturel, nous apparaît une avenue prometteuse. Celle-ci viendrait baliser et encadrer l'action gouvernementale visant à assurer l'accessibilité aux études supérieures. De fait, trop souvent nous avons tendance à analyser les facteurs et les dimensions de l'accessibilité aux études à la pièce, de façon isolée. Nous croyons plutôt, dans une optique systémique, qu'un

même outil législatif devrait coordonner et encadrer l'action gouvernementale et ses grands principes. Cette loi devrait affirmer clairement le droit à l'éducation pour toutes et tous, droit que le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à défendre en signant le PIDESC.

Cette loi-cadre devrait couvrir les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires dans les universités et les cégeps, et devrait établir des balises sur la nature et les montants des frais institutionnels que les établissements d'enseignement supérieur pourraient être autorisés à exiger. Elle devrait permettre également la mise en place de mesures financières favorisant l'accessibilité aux études supérieures et la bonification de celles qui existent dans l'objectif d'éliminer tout frein à la poursuite des études supérieures. Cette loi-cadre devrait aussi viser à éliminer les écarts dans les droits de scolarité et les frais facturés aux étudiantes et étudiants en fonction des programmes. Aussi, elle devrait prévoir la consultation des partenaires du milieu, particulièrement les associations étudiantes, avant l'établissement de tout montant ou de tous frais institutionnels autorisés. Cette loi devrait aussi mettre en place des mécanismes visant à s'assurer de l'accessibilité géographique aux études supérieures. Finalement, le projet de loi-cadre devrait faire l'objet d'une étude en commission parlementaire avant son adoption par l'Assemblée nationale. L'accessibilité aux études supérieures est trop importante pour le Québec pour laisser son sort aux seuls fruits du hasard.

Recommandation 5

Que le gouvernement adopte une loi-cadre dont l'objectif principal devrait être de garantir l'accessibilité aux études postsecondaires à toutes et à tous, sans distinction du milieu géographique, socioéconomique et culturel.

2.7 Les cégeps en région

Les phénomènes démographiques de la baisse du taux de natalité et de l'exode des jeunes vers les grands centres urbains touchent directement plusieurs cégeps en région. Comme les cégeps sont subventionnés en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants qu'ils accueillent, une baisse le moins significative des inscriptions entraîne une réduction tout aussi importante du financement. Selon les chiffres du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), sur les 623 programmes autorisés dans le réseau, incluant les programmes préuniversitaires, 65 sont sous le seuil de viabilité (entre 45 et 60 étudiantes et étudiants), 25 sont en difficulté (moins de 45 étudiantes et étudiants) et 13 sont sans effectif. Ce sont donc, au total, près de 17 % des programmes qui survivent avec plus ou moins d'oxygène. À l'opposé, on apprenait récemment que les cégeps de Montréal auraient refusé à 17 500 jeunes de faire leur entrée dans le réseau collégial en 2009. Quel contraste avec la situation que vivent plusieurs cégeps en région ! Devant ces difficultés, il est impératif de renouer avec l'esprit d'un véritable réseau collégial.

Dans le cadre des travaux du chantier sur l'offre de formation collégiale, présidé par Guy Demers, la CSQ a développé une série de propositions afin d'améliorer la situation au sein des cégeps de régions. En voici les propositions principales²⁰ :

- La gestion plus cohérente de l'offre et de la demande de formation, dont un mécanisme de centralisation des demandes d'admission pour mieux les répartir dans le réseau ;
- La valorisation de la formation technique ;
- La bonification du programme d'aide financière aux études ;
- L'accord d'une priorité aux programmes offerts en région au moment du recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers ;
- L'abolition de l'iniquité entre les collèges privés et les cégeps quant aux règles d'attribution de nouveaux programmes qui diffèrent entre les deux réseaux ;
- La cessation de consentir de nouveaux programmes aux collèges privés, à moins que les cégeps ne puissent les offrir ;
- L'optimisation des places dans les programmes à faible effectif avant d'accorder de nouvelles autorisations de ces mêmes programmes dans d'autres collèges ;
- Le financement de la formation continue par des enveloppes ouvertes ;
- L'implantation de programmes exclusifs permettant à chaque collège de recevoir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants ;
- La gestion intégrée de la formation professionnelle et technique, et ce, dans le respect des différents ordres d'enseignement ;
- L'augmentation du budget d'Emploi-Québec à la formation de la main-d'œuvre ;
- La mise en place d'incitatifs financiers ou autres pour favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants ;
- La révision de certains éléments du mode de financement actuel du réseau collégial afin de tenir compte des réalités régionales.

²⁰ On peut consulter le mémoire de la CSQ sur l'offre de formation collégiale à l'adresse : lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2012-2013/Le_Quebec__fort_d_un_reseau_collegial_dans_toutes_les_regions.pdf.

Bien que l'exode des jeunes de régions éloignées du Québec ne se vit plus de façon aussi prononcée qu'auparavant, il n'en demeure pas moins que les perspectives démographiques n'ont rien de réjouissant pour plusieurs régions. C'est dans cet esprit que nous croyons que la future politique jeunesse devrait retenir avant tout des objectifs de mobilité interrégionale plutôt que pancanadienne et internationale. Afin d'accroître l'efficacité de cette proposition, il va sans dire que la prochaine politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion devrait elle aussi miser sur une plus grande régionalisation de l'immigration.

Recommandation 6

Que le gouvernement fasse de la mobilité interrégionale un objectif central de la future Politique québécoise de la jeunesse.

3. Axe 3 : Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

3.1 Une précarité galopante

Lorsqu'on questionne les jeunes de la CSQ sur une éventuelle politique jeunesse et sur leurs conditions de travail, deux éléments problématiques ressortent nettement, à savoir la précarité et les difficultés d'insertion professionnelle. Dans le milieu de l'éducation, milieu névralgique pour l'avenir de la jeunesse québécoise, près d'un membre de la CSQ sur deux a un statut précaire (45 %). Pour tous les membres de la CSQ, le ratio des salaires des emplois atypiques sur les salaires des emplois typiques représente 53 % chez les femmes et 48 % chez les hommes, 51 % au total de la CSQ²¹. La réalité contraste énormément avec les mythes véhiculés à tort par plusieurs médias.

Nous n'avons pas de données plus précises en ce qui concerne la précarité de nos jeunes membres, mais il y a fort à parier qu'elle est encore plus présente chez les jeunes travaillant dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette précarité n'est pas inévitable et résulte de choix politiques et administratifs. Nul doute que la surcharge de travail et la conciliation famille-travail entraînent la création d'une partie des emplois atypiques et précaires. Nous sommes en présence d'un cercle vicieux causé par une organisation du travail déficiente : la charge de travail est lourde, plusieurs travailleuses et travailleurs permanents à temps complet réduisent leur temps de travail et de nouvelles personnes salariées occupent des emplois à statut précaire²².

3.2 L'insertion professionnelle

Dans le secteur de l'éducation, pas moins de 22 % des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire vivent un degré d'épuisement élevé, et 31 % présentent un niveau d'épuisement moyen. Selon une étude récente réalisée auprès de nos membres²³, les principaux facteurs qui expliquent cette situation sont le faible sentiment d'auto-efficacité, la lourdeur de la tâche et les classes difficiles. D'ailleurs, ces problèmes sont si importants qu'ils poussent près de 20 % des enseignantes et enseignants à abandonner la profession dans les cinq premières années. Dans un livre publié en 2014, Joséphine Mukamurera rappelle que, parmi les facteurs qui incitent au décrochage professionnel précoce, « la lourdeur de la tâche, la précarité d'emploi et l'instabilité, les élèves difficiles et l'absence de

²¹ BERNIER, France (2008). *La précarité à la CSQ : la face cachée des transformations du marché du travail – État des lieux de la précarité et du travail à la CSQ*, Rapport de recherche.

²² CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2015). *Rapport de la Commission spéciale sur le renouveau syndical (Portrait de la vie syndicale au mouvement CSQ et pistes d'action)*, 41^e Congrès CSQ, 54 p.

²³ DOYON, Pascal R. (2013). *Lien entre le sentiment d'auto-efficacité et l'épuisement professionnel chez des enseignantes et enseignants et inventaire des obstacles et facilitateurs à leur épanouissement professionnel*, mémoire, l'Université du Québec à Trois-Rivières, 116 p.

soutien viennent souvent en tête de liste²⁴ ». Autre fait troublant : 65 % des enseignantes et enseignants au préscolaire et au primaire diminuent volontairement leur tâche, et donc leur salaire, pour préserver leur santé mentale et garder du temps pour leur famille²⁵. La lourdeur de la tâche, les problèmes de plus en plus importants chez les élèves et les ressources insuffisantes pour accomplir le travail seraient au cœur de cette problématique. À ce sombre portrait, ajoutons que, près de 50 % des absences du personnel scolaire seraient engendrées par la dépression et l'épuisement psychologique²⁶.

En début de carrière, avoir une tâche morcelée, avec plusieurs nouvelles préparations de cours, peut entraîner un surinvestissement qui fragilise les nouveaux enseignants et enseignantes. L'isolement est aussi un autre problème que vit le nouveau personnel de l'éducation, problème qui pourrait être surmonté en améliorant les mesures d'insertion professionnelle, notamment le mentorat. Nul doute que lutter contre la précarité et améliorer les conditions de travail et d'exercice du personnel de l'éducation devraient être des priorités d'une future politique jeunesse.

Recommandation 7

Que la future Politique québécoise de la jeunesse fasse de la lutte contre la précarité du personnel de l'éducation et des mesures d'insertion professionnelle des conditions essentielles à un climat favorable à la réussite scolaire.

3.3 Les clauses de disparité de traitement

Le document de consultation aborde le phénomène des clauses de disparité de traitement qui se sont répandues au Québec au cours des années 1990. Le document stipule avec raison que la Loi sur les normes du travail (LNT) interdit, depuis 2001, la plupart de ces clauses dans les conventions collectives. De fait, La LNT interdit les clauses qui, sur la base de la date d'embauche, impliquent « une condition de travail moins avantageuse que celle accordée à d'autres salariés qui effectuent les mêmes tâches dans le même établissement ». Ceci s'applique notamment au salaire qui comprend en plus du salaire horaire les « avantages ayant une valeur pécuniaire due pour le travail ou les services d'un salarié » (article 1.9 LNT).

²⁴ PORTELANCE, Liliane, Stéphane MARTINEAU et Joséphine MUKAMURERA (2014). *Développement et persévérance professionnels dans l'enseignement*, Presses de l'Université du Québec, 235 p.

²⁵ CUSTEAU-BOICLERC, Mylène (2009). *Enquête sur les motifs et les impacts de la réduction volontaire du temps de travail chez les enseignantes et enseignants du secteur préscolaire primaire*, Rapport présenté au Syndicat de l'enseignement de la Région de Québec, 36 p.

²⁶ FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (2011). « Travailleurs en éducation : l'absentéisme préoccupe », *Le Soleil* (10 janvier).

Toutefois, selon une étude de partenaires syndicaux²⁷, l'on assiste depuis quelques années à une augmentation importante des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite et d'assurance collective qui sont des formes importantes de revenu qui ne sont pas couvertes par la LNT. Cette analyse a permis d'observer que, pour un échantillon de 6 746 conventions collectives, 967 d'entre elles comportaient une forme ou une autre de disparités de traitement, soit 14,3 % de l'échantillon²⁸. Selon nous, il faut agir rapidement et enrayer cette tendance en interdisant ces clauses, et ce, sans ambiguïtés quant aux régimes complémentaires de retraite et aux régimes d'assurance collective.

Recommandation 8

Que l'Assemblée nationale modifie la Loi sur les normes du travail afin d'établir clairement l'interdiction des clauses de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche dans les régimes complémentaires de retraite et les régimes d'assurance collective.

3.4 La conciliation famille-travail

Le document de consultation aborde la question de la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie. Au cours des vingt dernières années, la mise en place de mesures facilitant la conciliation entre la famille et le travail, comme la création des centres de la petite enfance et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), ont permis au Québec de faire des gains importants en matière de conciliation famille et travail. De fait, le taux d'activité des parents ayant des jeunes enfants a rejoint celui de la population générale depuis 1976, passant de 65 % à 87,7 % en 2014²⁹. De son côté, le taux de natalité est passé de 1,45 enfant par femme en 2000 à 1,74 en 2008 et 2009. Il a depuis descendu à 1,63 enfant par femme en 2014, mais demeure nettement supérieur aux taux observés au début des années 2000, ou encore vers le milieu des années 1980, deux périodes durant lesquelles la fécondité a connu des creux de moins de 1,5 enfant par femme³⁰.

Difficile, devant ces avancées réelles, de ne pas dénoncer l'appauvrissement que le réseau de service de garde public subit depuis quelques années. Notons seulement que, depuis les bonifications du crédit d'impôt pour les frais de garde, en 2008-

²⁷ Les constats dégagés proviennent de la section trois du mémoire : COMITÉ JEUNES FTQ, et autres (2013). *Pour en finir avec les clauses de disparité de traitement, À travail égal, salaire égal*, Mémoire collectif déposé dans le cadre de la consultation Destination 2030, [En ligne], 17 p. [ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/8977.pdf].

²⁸ Les constats dégagés proviennent de la section trois du mémoire : COMITÉ JEUNES FTQ, et autres (2013). *Pour en finir avec les clauses de disparité de traitement, À travail égal, salaire égal*, Mémoire collectif déposé dans le cadre de la consultation Destination 2030, [En ligne], 17 p. [ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/8977.pdf].

²⁹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Bilan de l'année 2014*, p. 8.

³⁰ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Coup d'œil sociodémographique*, n° 38 (mai).

2009, et l'instauration du remboursement mensuel anticipé, le nombre de places offertes en garderies privées non subventionnées a augmenté de 554 %, passant de moins de 7 000, en 2009, à plus de 46 000 en 2014. Ces crédits d'impôt ne représentent ni plus ni moins que 589 millions de dollars au Québec en 2014. Autant d'argent qui est transféré à l'entreprise privée et non investi dans le réseau public de services de garde.

Ceci étant dit, il ne fait aucun doute que la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie est une question complexe et dépasse la seule action du Secrétariat à la jeunesse et d'une nouvelle politique jeunesse³¹. En ce moment, il est difficile d'avoir un bilan exhaustif des difficultés rencontrées par les jeunes à ce chapitre. Au même titre, les mesures de conciliation famille-travail dans les milieux de travail sont souvent volontaires, et nous n'avons pas de portrait d'ensemble cohérent. Comme cette question interpelle plusieurs ministères et touche particulièrement les jeunes, nous croyons que la prochaine politique jeunesse pourrait proposer que le Québec se dote d'une loi-cadre sur la question.

Recommandation 9

Que le Québec se dote d'une véritable loi-cadre en matière d'articulation famille-travail qui s'adresserait autant au secteur privé qu'aux secteurs public et parapublic. Cette politique contiendrait :

- Les principes directeurs de la loi ;
- Un modèle de démarche d'implantation pour les milieux ;
- Les modalités d'information et de sensibilisation des entreprises à l'articulation famille-travail ;
- L'introduction de politiques publiques appropriées notamment :
 - Aux normes du travail,
 - Aux heures d'ouverture des commerces et des services,
 - Au développement des services éducatifs et de garde à la petite enfance incluant le milieu scolaire ;
- L'engagement gouvernemental d'allouer les ressources nécessaires (humaines, techniques et financières) afin d'aider les milieux de travail à développer des mesures appropriées ;
- Les mécanismes d'évaluation de la loi et un échéancier de réalisation.

³¹ La CSQ est membre de la Coalition en conciliation famille-travail-études, qui réclame elle aussi une loi-cadre à ce chapitre.

4. Axe 4 : Une citoyenneté active et plurielle

Pour nous, une citoyenneté active et plurielle passe nécessairement par un parti pris pour l'engagement jeunesse. En ce sens, la CSQ et son Comité des jeunes ne peuvent qu'appuyer fermement l'initiative de l'Alliance pour l'engagement jeunesse. Ce regroupement est né en 2015 de la volonté de quatre organisations³² ayant à cœur l'engagement jeunesse de mettre à profit leurs expertises et leurs ressources afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les acteurs du milieu de l'éducation, principalement à l'école secondaire.

L'Alliance pour l'engagement jeunesse a pour principale mission de stimuler l'engagement jeunesse autour de thématiques sociales et environnementales :

- En appuyant le personnel de l'éducation qui œuvre auprès des jeunes ;
- En offrant des activités et des événements régionaux et nationaux de formation des jeunes leaders ;
- En fournissant des outils soutenant l'engagement des jeunes dans divers projets d'action ;
- En reconnaissant l'engagement des jeunes et des adultes qui les accompagnent ;
- En offrant aux jeunes et aux adultes une plateforme d'échanges Web pour stimuler et reconnaître leur engagement.

Étant donné la notoriété et la crédibilité d'organismes présents dans l'ensemble du réseau scolaire, leur collaboration passée avec les organismes locaux et régionaux, de même que l'offre d'activités variées et complémentaires autour d'un projet de société basé sur les valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie, nous croyons que l'Alliance pour l'engagement jeunesse mérite d'être un partenaire privilégié de la future politique jeunesse et de la prochaine Stratégie d'action jeunesse. De fait, nous croyons qu'il s'agit d'un regroupement unique à même de mener à bien une grande partie des objectifs visant une citoyenneté active et plurielle cités au sein du document de consultation.

Le milieu de l'éducation est particulier, plutôt hermétique et difficile à saisir, notamment au secondaire. Pour espérer percer ce milieu, y susciter la naissance de projets et y stimuler l'engagement bénévole, il devient nécessaire d'utiliser les acteurs déjà en place, reconnus par les établissements et crédibles à leurs yeux. Pour lancer une vaste offensive simultanément dans plusieurs régions, il devient impératif de travailler avec des partenaires d'envergure nationale, capables de susciter l'adhésion du personnel, des dirigeants des écoles et des commissions

³² Les Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), la Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable, Oxfam-Québec et Amnistie internationale.

scolaires, ainsi que des syndicats. Nul doute que l'Alliance pour l'engagement jeunesse est en mesure de relever ces défis.

Notons également que les organismes membres de l'Alliance auxquels s'ajoutent la Fédération des professionnelles et des professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) ainsi que l'Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec (APAVECQ) entreprennent cet automne une vaste consultation auprès des jeunes du secondaire, du personnel de l'éducation et des parents sur la question de l'engagement jeunesse. Cette recherche, menée grâce à l'appui du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), vise à mieux connaître les facteurs qui favorisent ou qui nuisent à l'engagement des jeunes dans des projets sociaux et environnementaux, et à mesurer l'effet de l'engagement sur la persévérance et la réussite scolaires, le sentiment d'appartenance et l'engagement social.

Recommandation 10

Que la future Politique québécoise de la jeunesse et la prochaine Stratégie d'action jeunesse fassent de l'Alliance pour l'engagement jeunesse un acteur privilégié d'engagement au sein des écoles secondaires du Québec.

4.1 Une gouvernance jeunesse à l'abandon

La CSQ souhaite également souligner ses interrogations quant à la gouvernance de la prochaine politique jeunesse. De fait, depuis quelques années, l'on assiste à un relâchement du suivi démocratique de la Stratégie d'action jeunesse. Le Comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse n'effectue plus le travail de suivi et de consultation auquel on avait été habitués lors des années précédentes. Nul doute que la fermeture des forums jeunesse régionaux s'inscrit malheureusement dans cette tendance où l'élaboration de priorités et le suivi de politiques publiques échappent de plus en plus aux premiers bénéficiaires d'une politique jeunesse, à savoir les jeunes et leurs groupes représentatifs. La présente démarche de consultation semble davantage relever du passage obligé que d'une réelle volonté de co-construction d'une politique jeunesse avec les groupes concernés.

Recommandation 11

Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse prévoie des mécanismes de gouvernance. Au premier chapitre, nous recommandons que la politique fasse mention de l'importance accordée au Comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse. De plus, nous recommandons que l'exigence de produire des bilans exhaustifs des différentes stratégies jeunesse soit inscrite au sein de la politique.

Recommandation 12

Que le gouvernement conserve les forums jeunesse œuvrant par et pour les jeunes dans toutes les régions. Ils doivent conserver les mandats actuels de : rôle-conseil en matière de jeunesse, concertation des organismes et initiatives jeunesse de la région en participation citoyenne ; relève d'administrateurs et de jeunes dans les lieux décisionnels, accompagnement d'initiatives de valorisation des régions.

Conclusion

Pour nous, cinq éléments prioritaires se dégagent des quatre axes retenus par le gouvernement pour la présente consultation : la lutte contre l'intimidation, la persévérance scolaire, la conciliation famille-travail, la précarité et l'insertion professionnelle ainsi que l'engagement jeunesse.

À la lecture du document de consultation, il est toutefois difficile de décoder de véritables lignes directrices ou une vision d'ensemble cohérente pour cette prochaine politique jeunesse. En fait, c'est plutôt une désagréable impression que nous laisse la lecture du document, à savoir que cette consultation relève davantage du passage obligé que d'une réelle volonté démocratique de consulter les groupes jeunes afin de co-construire une nouvelle politique. Cette amère impression n'est pas sans rappeler l'incompréhension totale de la CSQ devant la fermeture des forums jeunesse régionaux par le présent gouvernement. Il ne fait aucun doute que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse devrait d'ores et déjà établir les grandes lignes d'une gouvernance laissant un rôle significatif aux groupes jeunes, notamment par l'importance accordée au Comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse et par le maintien des forums jeunesse régionaux.

De fait, la CSQ maintient que l'élaboration et le suivi d'une politique québécoise de la jeunesse efficace passent par une réelle consultation et implication des groupes jeunes du Québec. La CSQ sera toujours présente pour participer au suivi et à la mise en place des futures stratégies d'action jeunesse.

Liste des recommandations

1. Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse fasse du rapport égalitaire de genres un élément central de son orientation visant des relations interpersonnelles harmonieuses et que la lutte contre l'intimidation devienne une priorité gouvernementale.
2. Que cessent les compressions en éducation et qu'on fasse de cette dernière une priorité nationale. Plus spécifiquement, la CSQ recommande de mettre en place une politique intégrée visant à soutenir la réussite et la persévérance des jeunes et d'accompagner cette politique d'un plan d'action et des ressources nécessaires. Dans le cadre de cette politique, miser sur des solutions universelles, tout particulièrement celles qui visent la maîtrise de la lecture.
3. Que, dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse, l'on amorce deux réflexions larges à propos :
 - De l'éducation des jeunes adultes ;
 - De la concurrence qui s'est installée au sein du système d'éducation et qui nuit à l'égalité des chances.
4. Que le ministère de l'Éducation entame la révision des projets pilotes en orientation scolaire et professionnelle afin de trouver des manières de faire qui pourront réellement répondre aux besoins des élèves et, à cette fin, consulte le personnel scolaire concerné.
5. Que le gouvernement adopte une loi-cadre dont l'objectif principal devrait être de garantir l'accessibilité aux études postsecondaires à toutes et à tous, sans distinction du milieu géographique, socioéconomique et culturel.
6. Que le gouvernement fasse de la mobilité interrégionale un objectif central de la future Politique québécoise de la jeunesse.
7. Que la future Politique québécoise de la jeunesse fasse de la lutte contre la précarité du personnel de l'éducation et des mesures d'insertion professionnelle des conditions essentielles à un climat favorable à la réussite scolaire.
8. Que l'Assemblée nationale modifie la Loi sur les normes du travail afin d'établir clairement l'interdiction des clauses de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche dans les régimes complémentaires de retraite et les régimes d'assurance collective.

9. Que le Québec se dote d'une véritable loi-cadre en matière d'articulation famille-travail qui s'adresserait autant au secteur privé qu'aux secteurs public et parapublic. Cette politique contiendrait :
- Les principes directeurs de la loi ;
 - Un modèle de démarche d'implantation pour les milieux ;
 - Les modalités d'information et de sensibilisation des entreprises à l'articulation famille-travail ;
 - L'introduction de politiques publiques appropriées notamment :
 - Aux normes du travail,
 - Aux heures d'ouverture des commerces et des services,
 - Au développement des services éducatifs et de garde à la petite enfance incluant le milieu scolaire ;
 - L'engagement gouvernemental d'allouer les ressources nécessaires (humaines, techniques et financières) afin d'aider les milieux de travail à développer des mesures appropriées ;
 - Les mécanismes d'évaluation de la loi et un échéancier de réalisation.
10. Que la future Politique québécoise de la jeunesse et la prochaine Stratégie d'action jeunesse fassent de l'Alliance pour l'engagement jeunesse un acteur privilégié d'engagement au sein des écoles secondaires du Québec.
11. Que la prochaine Politique québécoise de la jeunesse prévoie des mécanismes de gouvernance. Au premier chapitre, nous recommandons que la politique fasse mention de l'importance accordée au Comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse. De plus, nous recommandons que l'exigence de produire des bilans exhaustifs des différentes stratégies jeunesse soit inscrite au sein de la politique.
12. Que le gouvernement conserve les forums jeunesse œuvrant par et pour les jeunes dans toutes les régions. Ils doivent conserver les mandats actuels de : rôle-conseil en matière de jeunesse, concertation des organismes et initiatives jeunesse de la région en participation citoyenne ; relève d'administrateurs et de jeunes dans les lieux décisionnels, accompagnement d'initiatives de valorisation des régions.



D12729
28 septembre 2015